

SEANCE DU 24 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le 24 juillet 2015, le Conseil Municipal de la commune de SENIERGUES, légalement convoqué le 05 juin 2015, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Michel THEBAUD, Maire.

Etaient présents : Michel THEBAUD, Jean-Jacques DELBERT, Huguette MONESTIER, Yoann BERGOUNIOUX, Christine BOY, Robert ESCAPOULADE, Yvelise PAGANEL, Pascal RICHARD

Etaient absents excusés : Michel MESPOULET, Angélique LAFON, Magali CLAMAGIRAND

Secrétaire de séance : Jean-Jacques DELBERT

1 – CHOIX DU COLUMBARIUM :

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 9 juin 2015, deux nouveaux devis ont été demandés concernant la réalisation d'un columbarium, à savoir :

- **Société GRANIMOND** :
 - o **Projet en granit gris d'orient** pour un montant de : 2 500 € 00 TTC
 - o **Projet en granit rose boréal** pour un montant de : 2 766 € 00 TTC
- **Pompes Funèbres LA BOURIANE** pour un montant de : 2 712 € 00 TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis des Pompes funèbres La Bouriane pour la réalisation du columbarium en gris du Tarn, portes noires plus le banc compris dans le devis.

2 – CREATION DU SITE INTERNET :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société FIRE LIVE pour la création du site Internet qui s'élève à 140 € 83 TTC annuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir ce devis.

3 – TOUR DE TABLE :

Robert ESCAPOULADE précise que lors de la soirée du 10 juillet, beaucoup de personnes ne connaissaient pas la fontaine de Séniergues. Peut être faut-il mettre en place un panneau indicateur.

Huguette MONESTIER a participé à la visite du Centre de Tri de Saint Jean Lagisneste.

Elle signale également que l'Office du Tourisme de Labastide Murat sera à la place du cabinet dentaire.

Yoann BERGOUNIOUX fait part des remarques de Patrick BOUZOU concernant l'élagage du chemin à Font Bernier ;

Pascal RICHARD précise que Monsieur Jean-Luc ROUGIE a refixé l'imposte à l'Eglise mais il faut prévoir de la refaire.

Il est décidé que l'Eglise restera ouverte tous les jours de 10 heures à 18 heures jusqu'au 22 août. Il est nécessaire de mettre un panneau « accès interdit » pour monter à la tribune.

Christine BOY signale que le virage, face à la maison MALGOUYARD est dangereux. Le Conseil Municipal la remercie chaleureusement pour l'arrosage des fleurs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures 30